Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		<u>/</u>	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur		/	Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue de		/	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
1	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continu	ıe.	

ABONNEMENT.

Pour l'année.... 12s-6d. six mois... 6s-3d. (payable d'avance.) non compris les frais de

Poste. Pour ceux qui ne se conormeront pas à cette con-dition l'abonnement sera de 15s. payable par se-mestre. Ceux qui veulent et de payer ce qu'ils doi-

vent. A Montreal, on stabon-ne chez E. R. Fabre, ecr. 3, rue St. Vincent.

L'AMIDE LA RELIGION

DE LA PATRIE

discontinuer some congress d'en donner avis un mois lournal ecclésiastique, littéraire, politique et de l'instruction populaire avant la fin du semestre,

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapoau, imprimeur-propriétaire.

. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-des-

cons...... 2s-6d.

Dix lignes ct au-dcs-, sous 3s-4d. Chaque insertion subsequente, le quart du prix. 4d. In ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publices jusqu'd avis

Les lettres, correspondances, etc., doivent être ndressées, franc de port, à Stanislas Draffau, Rue Ste. Famille, côte De Lery, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL Côte De Lery, No. 14.

Québec, Vendredi, 29 Septembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL. Côte De

Ephémérides.

Frour LE 29 SEPTEMBRE.

1820. Naissance du duc de Bordeaux.

" Quel bonheur ! c'est un garçon ! c'est Dieu LA DUCHESSE DE BERRI.

" Messieurs, il nous est né un enfant à tous... Cet enfant sera un jour votre père. Il vous aimera comme je vous aime, comme tous les miens vous niment

Louis XVIII.

JOURNAL LITTERAIRE.

Un épisode de la traite des negres (Suite et fin.)

A peine venais-je de refermer les yeux qu'une épouvantable détonation me fit bondir de mon hamae par terre.

-Hamilton ! m'écriai-je, ne craignez rien, me voici.

Je me précipitai alors vers la table: mais Hamilton n'y était plus ; sa chaise se trouvait vide. Je fis un nouveau pas, et je me sentis trébucher contre un corps gisant aterre. Je me baissai aussitot en frémissant de tous mes membres, et, à la faible lucur produite par la lampe du compas qui éclairait imparfaitement la chambre, je reconnusle cadavre d'Hamilton. Le sang lui sortait à flots de la poitrine par une large blessure: mon pistolet était encore tout fumant dans sa main.

-Ausecours! m'écriai-je avec désespoir.

On accourut : mais il était trop turd; le midshipman était bien mort.

On me recoucha, et pendant un mois entier je restaj en proje à une fièvre violente; du reste, je dois convenir que je sus traité par mon équipage avec autant de soins et de prévenances que si chacun de mes matelots eût été une sœur de charité. On obćissait presque aux extravagances que me dictait le délire.

Le jour où j'entrai en convalescence mon; second vint me trouver; le brave homme semblait fort inquiet de savoir comment il entamerait la conversation.

-Capitaine, me dit-il, en roulant gauchement son chaneau goudronné entre ses doigts, il a laisse quelque chose, l'nauvre enfant.... j'sais pas trop si j'dois vous le

-Hamilton? m'ccriai-ie.

"-Oui capitaine, l'Anglais,.. ce sont deux lettres, ajouta vivement mon 'second pour se débarrasser d'un coup de sa corvée, ct voila?

-Donnez-les moi de suite, m'écriai-je. Mon second retira alors de dessous sa vicille canote deux lettres toutes noires et toutes frippées ; l'uno de ces lettres portait: " A don Esteban, l'autre, to mistriss J. Hamilton, Walworth-Road, Saint-George place, London." Je décachetai vivement celle qui m'était adressée, et ie

" Cher don Esteban, vous avez été bon et généreux pour moi que le ciel vous en récommense. C'est à vous que je dois de pouvoir faire mes derniers adieux à ma mère. Merci de tout mon cœur. Oh! ie voudrais bien vivre encore... mais la reconnaissance me fait un devoir de la mort... car moi vivant je serais dėshonorė !... ou

" Encore un mot, cher don Esteban, si inmais un heureux hasard vous conduisait vers ma mère, ma bonne et sainte mère... qu'elle ignore que j'ai mis 'fin à mes jours par ma volonté ; dites-lui que je suis mort de la sièvre sur les côtes d'Afrique, et qu'en mourant, le dernier nom que j'ai prononcé a été le sien. Adieu, don Esteban, déchirez ce papier, il pourait plus tard vous compromettre.

Hamilton." "Votre reconnaissant,"

Cette lettre me fit du bien, car elle provoqua mes larmes, et quinze jours plus tard j'étais complétement rétabli, lorsque nous arrivames à la Havane. Voici, don Pablo, me dit le négrier, l'histoire que je vous avais promise. Vous voyez que, quoique fort dramatique, elle n'est ni compliquée, ni romanesque. Elt bien ! pourtant, cliaque fois que je la raconte, je sens des larmes trembler dans mes paupières.

-Je vous remercie infiniment de votre obligeance, cher capitaine, lui dis-je; mais permettez-moi de vous soumettre une observation.

-Faites, don Pablo !

-C'est que je ne vois pas bien le rapport qui existe entre l'histoire que vous venez de me raconter, et ce dernier vovage à la côte d'Afrique dont vous arrivez ce

-Vous oubliez done, Senor, me repont dit le capitaine Esteban, que ce pauvre Hamilton m'avait laissé deux lettres... l'une à mon adresse et l'autre à celle de

-Nullement, capitaine ; mais je ne comprends pas davantage pour cela.

-C'est pourtant bien simple, dit le senor Esteban, qui parut fort étonné de mon peu de perspicacité. Avant de mourir pour moi, Hamilton, sans y songer, m'avait fait part de ses projets pour l'avenir de sa mère... L'adresse que je lus sur la lettre qu'il adressait à cette brave femme ! " Walworth-Road, Saint-Georges place, London, " devenuit naturellement à mes yeux un testament dont je me considerai étant l'exécuteur. Je partis donc de nouveau pour la côte d'Afrique, après avoir fait le vœu que, quelleque fut la somme que je passe gagner dans ce voyage, elle reviendrait en entier à la mère du malheureux midshipman, et jusqu'a présent, j'espèrè bien réaliser quarante ou cinquante mille piastres (deux cents ou deux cents cinquan-*** te mille francs.)

-Capitaine Esteban, m'écriai-je en tendant ma main au négrier, ce que vous faitesla est très beau et ne peut que vous porter bonheur. การ์เล็กร้าง เด็กระดักษา โดกเด็กแดง

Le senor Estéban me regarda un instant avec un air de bonhomic qui ne le quitte

-Vous vous moquez de moi, don Pablo mo dit-il en souriant; mais, bah! les jeu-

J'allais protester contre cette interprétation de mes sentiments, lorsque la porte de notre cabaret s'ouvrit précipitamment et le Catalan Pedro entrakony from a filosofile débarquement, on n'attend plus que vos

-Au revoir, don Pablo, me dit le negrier en se levant aussitôt, car l'orage gronde jours plus tard. encore, et j'espère vous retrouver ici à mon retour.

Resté seul, je me mis à réfléchir à ces contrastes inexplicables qui se rencontrent chez ces gens à l'âme fortement trempée, dont la traite met si pittoresquement en relief les crimes et les vertus. Gens peu connus en Europe, et que l'on a presque toujours dépeints dans les romans, sous des couleurs de convention. Des réfléxions aux souvenirs il n'y a qu'un pas, et je nagenis en plein dans le passé, quand ma montre, que je consultai par hazard, m'apprit qu'il y avait plus de deux heures que don Esteban m'avait quitté.

-Pauvre diable, pensai-je en me levant pour aller sur le seuil de la chaumière, pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur.

Au moment où j'allais ouvrir la porte, elle fut brusquement poussée du dehors, et plusieurs matelots, soutenant don Esteban, apparurent:

-Vous êtes blessé, capitaine ! m'é÷ criai-je.

-Oh! ce n'est rien, amigo, me dit-il en souriant, les Anglais se sont doutés de notre opération, et nous avons eu un petit combat à livrer. Quant à moi, j'en suis quitte pour une balle dans la cuisse et un coup de sabre sur l'épaule... histoire d'entretenir le seu sacré... Mais, à propos, don Pablo, je songe qu'on va me poursuivre et que vous feriez sagement de retourner à la Havane... car la police serait enchantée, pour savoriser ma suite et damer le pion aux Anglais, d'arrêter quelque innocent... et vous pourriez bien payer pour mes faibles exploits. Ca ne fait rien, ces parages-ci ne me portent pas bonheur.

-Je vous remercie, capitaine, de votre bor conseil, que je vais mettre de suite à exécution, répondis-je en prenant mon chapeau et mon fusil; mais avant de vous quitter je voudrais bien savoir à quoi m'en tenir sur vos blessures?

-Vous êtes trop bon, ce n'est pas la peine d'en parler! Et puis, ajouta le négrier en frottant joyeusement sa main valide contre son bras blessé, c'est pour moi un fameux baume que de penser qu'avant deux mois d'ici cette chère senora Hamilton habitera, à Ramsgate, le joli cottage que révait pour elle son pauvre enfant!

Trois jours après, je partis pour l'Angleterre sur un ancien navire négrier, le Palémon. Malgré l'effroyable tempête du mois de décembre 1836, que nous eûmes à subir et qui causa de si épouvanrables désastres j'arrivai, à mon grand étonnement, sain et

Capitaine, s'écria-t-il, tout est prêt pour sauf à Londres, après quatre-vingt jours \$ 15 de mer.

> Le Pulémon, continuant sa route pour le Havre, se perdit corps et biens quelques

J'avais complètement oublié les événements que je viens de raconter, quand, un an après, me trouvant en partie de bains à Ramsgate, je remarquai un charmant cotta-

. -A qui donc appartient cette habitation? demandai-je à l'hôtelier.

-A mistriss Hamilton, me repondit-il.

-A mistriss Hamilton ! repetai-je... et, en rappelant mes souvenirs : Quelle est donc cette dame?

-C'est la pauvre mère d'un midshipman qui est mort en croisière, et qua la chère et digne mistriss pleure tous les jours, me répondit-il.

Je n'ai plus jamais, depuis cette époque entendu parler du capitaine négrier don Esteban.

PAUL DU PLESSIS.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Bazar des Dames catholiques de Quebec.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

QUEBEC, 29 SEPTEMBRE 1848.

Nous avons reçu nos journaux d'Europe et nous en donnons les extraits suivants.

France.

Paris, 6 septembre.

Le Français nó malin, qui créa le vaude-ville, a le mérite ou le tort d'égayer les sujets les plus sérieux. M. Grandin s'est montré aujourd'hui supérieurement Francais. Il a aiguisé ses traits les plus pointus sur les discours de M. Pierre Leroux, discours tout faits dans ses ouvrages, 16 volumes in-80, qu'il vient refaire compendieusement à la tribune. Cet usage, si on le laissait s'introduire dans l'Assemblée, aurait plus d'un genre de péril, particulièrement pour ce qui est du projet de constitu-

Pour achever cette œuvre, il ne faudrait pas seulement dix mois, comme le disait hier M. le président, mais dix ans. M. Grandin demande donc que la lecture des ouvrages imprimés soit interdite à tous auteurs, et que les discours écrits denuis la veille ou depuis quinze ans soient supprimes à la tribune. Pierre Leroux a fort bien pris la chose, il a déclaré que les paroles de son honorable collègue l'avaient remuo iusqu'au fond du cœur. Mais il

n'en soutient pas moins mordicus la gloire de ses discours et de ses ouvrages (l'un portant l'autre). Ces ouvrages, a dit majestueusement M. Pierre Lerouz, je les ai jetés dans le monde, et n'en déplaise à M. Grandin, ils feront leur chemin. Sur quoi les deux flancs de la montagne, bondissant de joie, se sont comme entr'ouverts pour laisser passer et saluer sur son chemin le système métaphysique du citoyen Pierre Leroux, partant pour faire le tour du mon-

Après ce double incident philosophique et comique, mais peu parlementaire, la discussion a continué sur le préambule. M. Crémieux l'a défendu chaleureusement. Selon l'honorable orateur, la rénublique manquerait à ses promesses, si elle ne garantissait point, en tête de sa constitution, le droit au travail, la propriété, l'instruction gratuite, l'abolition de la peine de mort, etc.

M. l'abbé Cazales, orateur nouveau, mais dont le nom est célèbre dans nos fastes parlementaires de la Constituante, est venu appuyer l'amendement de M. Fresneau, qui demande la suppression du préambule. Il l'attaque avec une verve caustique et incisive. Il lui reproche de contenir soit des vérités tellement vraies qu'elles sont inutiles à mentionner, soit des généralités tellement vagues qu'elles peuvent donner lieu à des controverses très-dange-

M. Lamartine, dont la tribune était veuve depuis longtemps, a retrouvé avec la parole cette pompe et cette couleur poétique dont il sait toujours revêtir ses pensées. Après avoir éloquemment défendu la propriété, M. Lamartine a parlé non moins éloquemment en saveur du droit au travail. Loin de voir, dans la reconnaissance de ce droit, un danger pour la propriété, il y voit un assermissement. "La propriété, dit-il, ne se protége que par des bienfaits."

M. le président soumet au vote l'amendement de M. Fresneau, qui propose la suppression du préambule de la constitution. L'amendement est rejeté.

—Il paraît arrêté que l'Assemblée nationale prendra un mois de vacances aussitôt après le vote de la constitution, qui aura lieu dans le mois d'octobre. L'Assemblée serait prorogée jusqu'au mois de décembre, et le vote des lois organiques tiendrait au moins six mois. On espère donc pouvoir fixer l'époque des élections générales au mois de juillet 1849.

-On écrit de Rome, 27 août:

" Aujourd'hui, par décret souverain, les deux chambres délibérantes sont prorcgées au 15 novembre. "

-On écrit de Cracovie, le 28 août:

" Nous pouvons affirmer, d'après une source digne de soi, que la nouvelle de la révolution de Saint-Pétersbourg n'était pas dénuée de fondement. Il y a quelque temps, l'ordre secret a été envoyé aux autorités de la Pologne d'arrêter deux personnes nommées Wigowski. Nous venons d'apprendre que les deux frères Wigowski avaient eu le dessein de préparer une révolte parmi les guides de Saint-Pétersbourg. Ce projet n'a pas réussi. Beaucoup d'arrestations ont été faites; mais les deux frères Wigowski n'ont pas été pris. "

Sans penser le moins du monde à jouer sur le mot de Cracovie, nous croyons qu'il est sage de se mettre en garde contre les nouvelles de cette provenance, en ce qui concerne la Russic.

_On lit dans un journal religieux les réflexions suivantes qui vont droit à l'école communiste, mais dont plus d'un socialite pourrait faire son profit:

" Les communistes prétendent que leur système n'est autre chose que l'application de la doctrine professée par l'Homme-Dieu, et comme preuve et justification ils citent à tout propos l'Ancien et le Nouveau Testament et les saints Pères .- Aux personnes qui seraient tentées de se laisser persuades par ces belles paroles, nous recommandons la lecture du passage de l'Evangile où l'esprit des ténèbres essaie, de tenter Jésus-Christ en citant l'Ecriture sainte."

TRAVAUX DES COMITÉS.

-Comité des cultes.-Séminaires. Le comité des cultes, dans sa séance d'hier lundi, s'est occupé des séminaires et de l'éducation de la jeunesse qui se voue au sacerdoce. Le comité a pensé que cette éducation était insuffisante; que les cinq facultés de théologie, instituées par un décret de 1803, ne répondaient pas au but qu'on s'était proposé d'atteindre par leur création.

Le comité a décidé qu'a l'avenir les cours des séminaires diocésains se termineraient par un examen de baccalauréat, et que les élèves les plus distingués seraient envoyés, avec des bourses entières, dans trois séminaires métropolitains ou facultés de théologie, dont le siège à Paris, Lyon et Toulouse.

Dans trois ans, le grade de bachelier serait exigé des séminaristes pour être nommés aux fonctions de desservant et de curé de deuxième classe ; le grade de licencié pour les curés de première classe, chanoines, professeurs des séminaires, prosesseurs de saculté, et pour l'élévation à l'épiscopat.

-On a reçu en Angleterre des nouvelles d'Haiti par le schooner le Pacific. Au depart du shooner de Port-au Prince, les exécutions d'hommes de couleur avaient commencé. On pensait qu'au retour du

président il y aurait de nouveaux massacres. Il y avait un vaisseau français au Port-au-Prince; il n'y en avait aucun d'une autre nation. David Troie, ex-ministre de l'intérieur, et le citoyen Elisée, du département civil, avaient été tués.

-On écrit de Berlin que l'empereur de Russie a résolue d'envoyer le comte Pahlen à Paris en qualité d'ambassadeur.

[Presse.]

-Des lettres de Livourne, du 30, annoncent que le bon sens populaire l'a emporté sur l'anarchie. Une manifestation populaire a demandé que l'on fit cesser l'isolement dans lequel la ville s'était mise par rapport au reste de la Toscane. L'effet de cette démonstration a été excellent : les troupes ont été rappelés et l'ordre entièrement rétabli. La ville était dans la joie de cette heureuse issue des événe-

- Les dernières nouvelles arrivées du Brésil à Lisbonne contiennent de tristes détails sur la position critique où se sont trouvés les Portugais qui habitent Fernamboue, au milieu des troubles qui ont éclaté dans cette vilie.

-Il pleut des amendements à la constitution. Telle était avant l'ouverture de la séance de ce jour la nouvelle parlementaire qui circulait sur tous les bancs de l'Assemblée. La nouvelle était authentique: le matin, on avait distribué dans les bureaux un nouveau cahier d'amendements dont le nombre s'élève déjà à soixante-six, c'està-dire à plus de moitié du nombre des articles du projet de constitution. Cela promet une discussion fort nourrie de paroles au moins.

A propos de paroles philosophiques plastiques et plantureuses, nous avons le discours de M. Pierre Leroux, déposé bravement sur la tribune dans un formidable manuscrit que l'Assemblée avait salué des cris de: la clôture! la clôture!

Les discours de M. Pierre Leroux sont habituellement, comme on sait, des traités plus ou moins humanitaires et socialistes. Dans celui qu'il a lu aujourd'hui à la tribune, il a établi tout d'abord que, la science politique était encore dans le néant et les constitutions à un état de gestation informe. Aristote, Platon, Montesquieu, Rousseau et Sieves n'ont fait, en matière de constitution, que des œuvres d'empiriques.

Les sénateurs, les légistes, les polémistes, les journalistes qui se sont occupés de cette grave matière, ont écrit, parlé, légiféré sans rien savoir de la science politique. Ce sont des artistes en constitution, pas davantage. C'est dans la psychologie et la métaphysique qu'il faut chercher la science des constitutions.

la science de haut goût, comme aurait dit Molière; mais M. Pierre Leroux a-t-il pris la peine de formuler, séance tenante, sa recette psychologique et métaphysique pour faire une bonne constitution? Nullement. Et comme le philosophe descendait gravement de la tribune emportant avec lui sa précieuse recette, M. de Larocheiaquelein s'est levé vivement: " M. Pierre Leroux, s'est-il écrié au milieu des éclats de rire de l'Assemblée, donnez donc votre science, votre machine et votre principe. Je demande que M. Pierre Leroux, qui est la négation personnifiée, nous apporte ici des assirmations." (On rit.)

M. Pierre Leroux a regagné sa place gardant toujours un majestueux silence. Il faut être juste cependant : au milieu de ses théories vaporeuses il est échappé à M. Pierre Leroux une critique positive et nettement formulée : " J'accuse le projet de constitution, a-t-il dit, de conserver le despotisme en conservant la centralisation exagérée. "

Un amendement de M. Gatien Arnoult demandant que le préambule de la constitution ne soit discuté qu'après le projet, a été rejeté par l'Assemblée. M. Fayet, évêque d'Orléans, a prononcé à cette occation des paroles remplies de dignité et de raison. Le prélat s'est montré avec beaucoup d'esprit plus démocrate, dans la pure acception du mot, que les républicains de la veille.

Villes ct Campagnes.

-Les affaires d'Italie sont encore aujourd'hui le point de mire de tous les hommes politiques. A l'heure qu'il est, on n'a aucune nouvelle positive de l'état de la question de médiation. Tout ce que l'on neut dire, c'est que les apparences continuent d'être à la guerre. Le roi Charles-Albert vient d'adresser à la date du 28 noût une proclamation à son nrmée pour lui dire de se préparer au combat, à la prochaine expiration de l'armistice, si les conditions de paix ne réalisent pas formellement ses vœux pour l'indépendance de l'Italie, cause à laquelle il déclare se dévouer avec une constance et une voionté inébranlables.

Dans cette proclamation il n'est pas dit un mot des négociations de la France et de l'Angleterre avec l'Autriche. Loin de là, le roi exprime noblement qu'il ne compte et ne veut compter que sur son armée. " Soldats, dit-il, c'est à vous de prouver que vous n'êtes pas abattus par les revers de la fortune; c'est à vous de montrer à la patrie quelle peut se reposer sur vous et votre valeur indomptable. "

Mais il y a en Italie et même dans les Etats sardes des hommes ardents, passion-Voilà qui est parlé savamment, voilà de nes, qui clament incessamment. L'intervention Pintervention ! Les harangueurs de clubs appellent la guerre à tout prix, la guerre quand même. Peu leur importe à ces hommes exaltés une conflagration générale et les conséquences terribles qu'elle pourrait avoir pour l'indépendance de l'Italie, au nom de laquelle ils parlent.

Les Italiens qui appellent l'intervention armée de la France sont ou bien téméraires, ou bien ignorants. Ne songent-ils pas tout d'abord à une chose ruineuse pour leur pays, 'déjà épuisé dans ses ressources par le fléau d'une longue guerre? Ne savent-ils pas que la France leur fera solder les frais de l'intervention armée qu'ils lui demandent ? La France n'est plus assez riche pour payer sa gloire. Ne savent-ils pas, enfin, qu'appeler des étrangers pour s'affranchir d'autres' étrangers, c'est quelquesois passer d'une domination sous une autre? Que les Italiens y résiéchissent donc, que les hommes qui se proclament 'si haut des patriotes par excellence arment une bonne sois leurs cœurs et leurs bras de toute l'energie de leurs discours. Italia fara da se, a dit Charles-Albert; se seraitil trompe ? aurait-il trop compte sur la valeur et sur l'union des Italiens? Le passé le scrait craindre, et ce serait une grande honte en même temps qu'un grand malheur. pour l'Italie, et ces craintes pouvaient se réaliser.

Maintenant; si des intérêts et de la gloire de l'Italie, nous passons à des considérations de politique nationale, nous nous demanderons si en présence des dissentiments sérieux qui existent en Italie sur la question même de notre intervention, nous devons jeter nos bataillons au milieu d'un peuple dont la moitié serait pour nous des allies douteux, et l'autre moitié peut-être des ennemis déclarés? Non; nous avons la conviction, que ce serait plus qu'une faute, mais un malheur qui entraînernit l'Europe dans une conflagration générale. Et nous n'aurions point cette conviction qu'elle devrait naître de cette nouvelle entente cordiale avec laquelle les démocrates exaltés de tous les pays poussent à la guerre etrangere.

—On lit dans le supplément de la Guzette de Florence, du 27:

Les dispositions du Pape, tant pour obtenir de la médiation de la France et de l'Angleterre une paix désirable, fondée sur l'indépendance de la nationalité, que pour réunir les Etats italiens dans une ligne politique de nature à préparer la fédération nationale, sont très-favorables. Les instances incessantes du gouvernement toscan seront aidées par l'autorité du Pape. Il est à espèrer que l'on arrivera à cette finqui est l'objet des vœux de tous les Italiens."

Les nouvelles de Naples sont assez insignifiantes. La flotte napolitaine demeure toujours inactive dans le port. On ne parle plus du tout de l'expédition de Sicile. On est généralement porsuade que la Sicile reviendra d'elle-même à un accommodement pacifique avec le gouvernement de Naples.

Quant au parlement sicilien, il poursuit ses travaux sans paraître s'occuper de l'incertitude de sa situation nouvelle, depuis le refus de la couronne par le duc de Genes. Cette assemblée vient de voter une loi d'organisation des gardes nationales, de l'institution de capitaines justiciers qui seront chargés de la sûreté publique dans chaque commune.— (Idem.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris 7 septembre 1843.

Le bruit court que Venise a été bombardée par une flotte autrichienne, composée de douze bâtiments. Nous rapportons cette nouvelle sans la garantir. La Gazette deMadrid publie une ordonnance royale qui appelle sous les drapeaux 25,000 hommes.—Si l'on en croit une correspondance de Franckfort do fraiche date, la question italienne serait en meilleur voie d'arrangeinent qu'on ne le pense. Il parait que, dans l'intérêt de la paix européenne, le général Cavaignac aurait demandé la prolongation de l'armistice de 45 jours qui a terminé les victoires du maréchal Radetzky.

—La lettre suivante est publiée par le Times:

A M. l'éditeur du Times.

- " Monsieur, seriez-vous assez bon pour insérer la note ci-incluse? Je vous en rerai reconnaissant.
- " Agréez, monsieur, je vous prie, l'assurance de mes sentiments dévoués.
- " Londres, 2 septembre.

Louis Blanc."

"Plusieurs personnes qui partagent en Angleterre les opinions de M. Louis Blanc paraissant disposées à lui donner un témoignage public de sympathie, M. Louis Blanc les prie de recevoir l'expression de sa profonde gratitude; mais, en même temps, il croit devoir leur faire connaître son intention d'éviter tout ce qui serait de nature à porter ombrage au gouvernement anglais.

"C'est dans le calme de l'étude et le silence de la retraite que M. Louis Blanc a résolu d'attendre que des jours meilleurs se lèvent pour son pays, et il serait désolé que l'appel sait par lui à l'hospitalité anglaise devint une cause, même passagère, d'agitation."—[Cette note et la lettre qui la précède sont publiées en français par le Times.]

C'est la tout au moins de la part de M. Louis Blanc une noble manière de faire élection de domicile à Londres.

Chronique Religieuse.

— On lit dans le Morning-Post da 4 septembre :

"Une très-belle église catholique romaine vient d'être construite à Thurnam, grâce à la pieuse munificence d'Elisadeth Balton. E.le est dédice à St. Thomas et à sainte Elisabeth. La consécration a cu lieu maididernier avec beaucoup de solennité, suivant le rite romain. Le très-révérent docteur Briggs y assistait avec un très-grand nombre de membres du clergé des environs Miss Balton et toutes les familles catholiques romaines de l'endroit assistaient à la cérémonie."

— Le 9 de ce mois doit s'ouvrir à Paris une assemblée générale des églises réformées de France. Chacune des 92 circonscriptions consistoriales de France et d'Algérie, ainsi que les deux facultés de théologie de Montaudan et de Strasbourg y enverra un réprésentant. Déjà plusieurs des pasteurs les plus distingués des églises de Nimes, de Montpellier, de Lyon, de Bordeaux, etc., sont attendu à Paris. Les protestants de la capitale ont confié leur mandat à M. le pasteur Athanase Coquerel.

—M. Frazey, curé de la paroisse de Snint-Nicolas des Champs, nous adresse

la lettre suivante:

" Monsieur le rédacteur, par des bruits odieux partis, on ne sait d'où, on a tenté d'égarer l'opinion publique sur les sentiments du clergé de la capitale, à l'égard de Mgr, Sibour, archevêque nommé de Paris. Déjà le vénérable chapitre da la métropole a manifesté son indignation et noblement protesté; avec lui, tous les hommes sensés ont fait justice de ces basses menées : elles deviennent pour MM. les curés de Paris, dont j'ai l'honneur d'être le doyen et l'organe, l'occasion de déclarer qu'ils ont d'abord vivement desiré, et ensuite accueilli avec bonheur la nomination de cet illustre et savant prélat; ils regardent ce choix comme un bienfait de la Providence, et hâtent de leurs vœux le jour où le nouvel archevêque de Paris arrivera au milieu ...

"Je vous prie, M, le rédacteur, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

" Je suis. etc.

"FRASEY, curé de Saint-Nicolas des Champs, doyen de MM. les curés, chanhon., commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de la légion-d'honneur."

Quelques journaux annoncent que la nomination de Mgr Sibour à l'archevêché de Paris rencontre de l'opposition de la part du chapitre. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est dénuée de fondement.

Nous savions bien que le Rédacteur de l'Aurore des Canadas était le désenseur de deux des membres de la dernière administration, mais nous n'avions jannis pensé que notre constrère se serait le champion de cette administration, entière dans toutes les phases qu'elle a parcourues. A notre grande surprise, à nous aussi, l'Aurore des Canadas, vient nous sommer:

10. do prouver que la dernière administration a dilapidé effrontément les deniers publics; 20. que ses amis les plus chauds l'ont abandonnées ; 30. que les ex-ministres ne possedaient pas des talents etc., qui les appelaient au poste de conseiller execut.

Nous ne reculerons pas devant cette sommation de l'Aurore. Nous disons donc : 10. que les comptes publics qui seront, (nous l'imaginons), examines et contrôles pendant la prochaine session de la législature, nous mettront en état de pouvoir prouver ce premier avancé. Jusque là, notre confrère voudra prendre patience car il nous est impossible maintenant d'exhiber les pièces justificatives de notre allé-

_Que l'*Aurore* a une mémoire bien 20,ingrate. A-t-elle oablié que le Herald et la presse tory de Montréal, fla Gazette exceptée] ont brusquement rompu en visière avec la défunte administration, par suite, si nous ne nous trompons pas, de la nomination d'un Solliciteur-General? A-t-elle oublié les articles acrimonieux, violents et injurieux que ces journaux prodiguérent nux ex-ministres? L'Aurore voudra-t-elle nous dire qui, de tous les chauds amis, [l'Aurore exceptée] de la dernière administration, a élevé la voix pour la désendre? Qui, [l'Aurore toujours exceptée] a exprimé quelques regrets de la chute de cette administration ?

Nous disons en troisième lieu, que la dernière administration ayant jugé convenable d'en appeler au pays, le peuple du Canada a démontré par le résultat des dernières élections, à quelle valeur il estimait les talents, la probité politique, la position sociale, le caractère public des ci-devant conseillers exécutifs. Après la décision d'un semblable tribunal, toute discus sion à ce sujet serait ridicule et superflue. L'Aurore qui paraît si chatouilleuse à l'endroit des ci-devant ministres, devrait publier l'Histoire Politique, Morale et Critique de l'ex-administration. Sans doute qu'un pareil travail qui ferait naturellement suite à certain pamphlet sur la Belgique, réhabiliterait dans l'opinion publique la susdite administration, et montrerait que tous ceux qui en firent partie, étaient..... qui, des Peel, qui, des Russell, qui des Thiers, qui, des Guizots. Alors le peuple du pays revenu de son aveuglement, éleverait des autels à ces hommes d'états inconnus, et incompris. -

Les bruits courent aux Etats-Unis que Louis Philippe l'ex-roi des Français a acheté le parc de Stanford et se propose de s'y établir. Un tel bruit a besoin de confirmation.

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'une maison de commerce de Chicago avait demandé à l'exécutif permission de faire passer une goëlette par le St. Laurent pour se rendre en Angleterre. Le gouvernement s'est vu obligé de refuser cette demande en vertu des lois qui subsistent encore.

Un incendie éclata hier soir vers sept heures, dans une boutique de boulanger appartenant à M. Routier qui sut consumée

avoir une corporation séparée. Nous ne voudrions pas entreprendre de leur prouver qu'ils ont tort.

Nous voyons avec plaisir que l'administration pense au district de Québec et qu'elle a dessein d'y faire des améliorations. La rivière St. Charles naire des améliorations. La rivière St. Charles a été dernièrement explorés par des employés du bureau des travaux publies et on a dressé les plans des ouvrages qu'on se propuse d'y faire. Voici à peu près ce plan!

10 Une jetée sur une pointe près du quai des lades et qui s'étendra à 1500 piedes suivant la ligne des quais qui se trouvent en cet endroit.

20 A côté du coupe-lame et parallèlement, une autre jetée de 4 pieds de large, de 1500 pieds de

long :
30 en tôte de la jetée parallèle, une autre de 1000 pieds de long suivant le bord de la rivière St.

40 Du côté de Beauport une jetée partant de la maison des Prêtres, et s'étendant vers le sud-est à 4000 pieds.

On estime la dépense pour ces ouvrages à £93, 368, 5, 8,

Le manque d'espace nous force à remettre un article préparé sur les Sociétés mercantiles d'économie.

[Du Canadien.]

MINE D'OR .- M. Cunningham, ingénieur géologue qui a explore dernièrement les divers gisements aurifères de la seigneurie de Rigaud, appartenant à MM. De Lery, public un rapport dans lequel il donne les plus belles espérances sur la perspective qu'offre l'exploitattion en grand de cette mine d'or dont il a retiré, à ce qu'il pamit, un nombre assez satisfaisant d'échantillons.

-Une citronille, produit du jardin de l'asile champêtre de M. Jas. Blanchard de cette ville, a été pesée ce matin par le clerc du marché de la basse-Ville. On On peut la voir à l'hôtel Blanchard. Elle pèse 106 livres.

Nous donnons d'après les Mélanges, les mesures que l'administration se propose de présenter à la prochaine session. On verra que cette session ne sera nas infructueuse.

10 Un Bill de réforme électorale, Ce Bill conservera la proportion actuelle des représentants pour chaque province; mais il augmentera le chiffre des représentants, et le portera, selon les uns, à celui de 120, et selon les autres à celui de 150.

150.

20. Un Bill d'organisation postale. Ce bill établira un taux uniforme pour lettres dans toute la province, et ce taux sera bien moindre que celui qui existe aujourd'hui. Il diminuera aussi considérablement le port des journaux, car le port actuel est par trop élevé. Il établira le bureau général de la poste en Canada, et fera ainsi disparaitre les mille et une justes plaintes contre Poremisation noctale du jour.

ansa disparation to the control of t

nous pourrons exporter les nôties sans payer des frais de douanc exorbitants.

40 Un Bill d'organisation douanières pour toutes les provinces Anglaises de l'Amérique du Nord. C'est une mesure qu'exigent nos intérêts commerciaux, et qui nous rendra au centuple, par les avantages de l'exportation ce que nous perdrons par la suppression des droits des dou-anes intercoloniales.

50 Un bill de judicature. Nous n'entendons pas par cette mesure un nouveau bill; nous entendons l'ancien bill perfectionné. Car de l'aveu en un instant.

Des citoyens de St. Roch se proposent d'adresser une requête à la législature pour ment; tandis qu'en amendant, vous ne faites que ment; tandis qu'en amendant, vous ne faites que

perfectionner (au moins vous êtes censés le faire)

perfectionner (au moins vous êtes censés le faire) un systéme unquel on est déjà habitué.

Go Un bill d'éducation. Par la, nons ne voulons pas non plus demander un changement complet, ce sont seulement des améliorations au système actuel. Malgré tout ce que peuvent dire
un petit nombre d'individus, nous croyons, avec
le plus grand nombre et avec le surintendant de
l'éducation pour le Bas-Cannda, que les principes
de la loi actuelle sont bons et qu'il suffit de quelques amendements à cette loi pour en faire quelque chose de fort praticable et de fort utile an pays.

70 Un bill pour le rannel des lois de banquerou-70 Un bill pour le rappel des lois de banquerou-

les. Les marchands paraissent désirer qu'il en soit ainsi; et les avocats n'en seront pas füchés. 80. Une loi pour la profession du Notariat. C'est au moins une mesure que demandent bien des gens, et qui, bien faite, peut produire les plus heureux résultats. Cur! il faut se souvenir que le notaire residans la société une personne qui joue un grand rôle, et qui souvent a en mains le sort de bien des familles.

90 Un bill d'enrégistrement. Une résorme en 90 Un bill d'enrégistrement. Une réforme en cette matière est absolument nécresaire; car la loi d'eurégistrement actuelle parnit mécontenter bien des gens, et nous pouvons dire avec raison.
100 Un bill pour le King's College de Toronto. De cette mesure, nous ned dirons rien pour le moment; nous nous réservons pour plus tard.

110 Un bill de municipalités. Ce bill ne sernit pur le direction de l'acceptances de la faire disposaire de l'acceptances.

qu'une loi d'ameudement, afin de faire disparaitre les plus grands vices du système actuel.

120 Un bill pour pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture. C'est-là une mesure nécessaire et qui devra passer sans opposition. Car si l'on donne de l'argent pour enseigner à la jeunesse à lire, qui devra passer sans opposition. Car si l'on donne de l'argent pour enseigner à la jeunesse à lire, écrire et chilirer; à plus forte raison devons-nous voter de l'argent pour apprendre à cette jeunesse et au peuple en général à bien cultiver les champs. Car il faut se le rappeler, la masse du peuple est agricole; par conséquent, il faut faire quelque chose, nous ajontons beaucoup, pour l'éclairer sur sa profession, et la mettre en état de lutter efficacement avec nos voisins du sud. Nous devous dire sa profession, et la mettre en dat de lutter chicacement avec nos voisins du sud. Nous devous dire de plus que, parlant pour le Bas-Canada seul dans ce moment, nous croyons qu'il est encore plus nécessaire d'encourager l'agriculture et de l'éclairer dans cette section de la province, ufin que ceux qui s'y adonnent puissent soutenir la compédition et la comparaison avec les hommes qui nous viennent d'outre mer. Cette mesure, selon nous est une des plus nécessaire et attirera l'attention spéciale du gouvernement.

rera l'attention spéciale du gouvernement.

130 Un bill pour la tenure seigneuriale. Cette mesure parait être généralement demandée dans le Bas-Canada, et nous sommes sùr que sa passation duns les deux Chambres rencontrera l'approbation du peuple. Nous n'entendons pas cependant faire de ce bill une loi de spoliation. Bien loin de là: tout en donnant aux populations un système moins onéreux et moins féodal, on substituera un paiement plus facile et qui puisse servir de juste compensation aux seigneurs pour les pertes qu'ils feront par l'abolition de la tenure. Nous croyons que les seigneurs eux-mêmes sont en faveur d'une semblable mesure, et que s'ils étaient assurés due les sagneties eux-mentes sont en néveur n'une semblable mesure, et que s'ils étaient assurés d'une compensation équitable, ils seraient des pre-miers à demander la fin du présent système. 140 Un bill pour régler le mode et l'époque du paiement des indemnités pour les pertes de 1837 et 1838 dans le Bas-Canada. La justice de cette indem-

nité n'est plus contestable ; car elle a été reconnue à trop de reprises. Il reste maintenant à déterminer le temps où se paiera cette dette et les moyens de l'acquitter. Nous ne doutons pas que, s'il y a la moindre possibilité de faire droit à cette dette d'honneur, les ministres ne s'empressent d'intro-

d'honneur, les ministres ne s'empressent d'intro-duire un acte à cet effet.

150 Un bill pour pourvoir au paiement des récla-mations contre les anciens Districts municipaux.
C'est encore là une mesure de justice; il y a déjà plusieurs années que les réclamants s'adressent à la Législature, et ils n'ont encore obtenu rien de satisfusant. Il est temps de faire droit à leur de-mande; car elle est juste. D'ailleurs ils sont en grand nombre, et s'ils n'ont pu se faire payer, c'est grâce à une nouvelle organisation des muni-cipalités, faile par le parlement.

160 Un bill pour la presse. On sent de plus en plus tous les jours la nécessité d'une part de proté-ger la presse, et de l'autre de protéger les citoyens contre la licence de la presse. La mesure que de-mandent les journalistes n'est pos une mesure toute au détriment de la masse de nos populations. Ils

au détriment de la masse de nos populations. demandent une mesure équitable, qui puisse sous-traire la presse aux tracasseries de ceux qui peuvent se faire un plaisir de la tourmenter, et ainsi soustraire cette même presse au baillonnement que quelques individus peuvent désirer pour elle. Si nous voulonsêtre libres, c'est il dire ne pas nous laisnous voulonserte inres, c'esta dire le pas nous ins-ser gouverner par la minorité, il faut que la presse soit libre. Du moment que vous lui impo-cez des entraves, du moment que vous essa-yez de lui fermer la bouche et de neutraliser sa puissance, nous pouvons dire adieu à nos libertés. phissance, nois pouvons dire anieur nos nocres. Car c'est en grande partie par le puissant engin de la presse que s'établissent les libertés, et c'est unes par lui qu'elles se maintieunent; nous ne doutons donc pas que, dans la prochaîne session, il ne soit présenté un acte pour sanvegarder les droits de la presse, lout en conservant aux ci-toyens leur recours contre les délits de la presse,

170 Un bill de médecine. Cette mesure est désirée par une partie des médecins; nous ne savons pas au juste quelles sont leurs vues à cet

égard.

180 Un bill pour réduire et fixer les salaires des employés publics. Nous n'entrerons pas dans les détails d'une pareille mesure; car l'on conçoit que personne n'est plus à même de connaître ce qu'il y a à faire à cet égard que les ministres eux-nêmes. Seulement nous dirons que tout en voulant &conomiser [ce que nous aimons fort], il ne faut pas non plus nous montrer trop parcimonieux. faut pas non plus nous montrer trop parcimonieux. Il faut que le travail soit récompensé autant qu'il est nécessaire. De plus, nous croyons que les emplois qui comportent de la responsabilité doivent être mieux remunérés que d'autres, le travail étant égal d'ailleurs. Enfin, il est certaines charges qui, selon nous, exigent un salaire plus élevé qu'il n'est strictement nécessaire pour récompenser le travail. Nous ne serions pas d'opinion, en un mot, de faire de l'économie quand même, et nous pensons qu'il est quelque fois utile de voir en cette matière ce qu'exigent l'honneur et la diemité.

de voir en cette matière ce qu'exigent l'honneur et la dignité.

190 Un bill pour fixer l'indemnité à accorder à chaque membre de la Chambre d'assemblée. Cette mesure est demandée depuis trop longtemps pour ne pas s'en occuper durant la session qui approche. D'ailleurs, au dire de bien des gens, s'il y a de l'économie à faire quelque part, c'est en cette matière. Nous n'entrerons pas dans les détails pour cette fois, sauf à y rèvenir en temps et lieu.

ct lieu.

ct lieu.

200 Une adresse à la reine pour obtenir que le salaire du Converneur-Général du Canada soit à la charge du trésor impérial. Plusieurs des premiers hommes d'útat anglais se sont déjà prononcés en fiveur de la justice d'une pareille mesure, et il faut espérer qu'il sera fait quelque chose à cet effet. Car il nous semble qu'il n'est que juste que le gouverneur soit payé par l'Angleterre. Le peuple du Canada n'a aucun contrôle sur le gouverneur qui lui-même n'a aucune resonosabilité. peuple du Canada n'a aucun contrôle sur le gou-verneur, qui lui-même n'a aucune responsabilité à l'égard du peuple de ce pays. Toute la respon-sabilité du gouverneur est envers l'Angleterre. C'est donc à clle à le payer. D'ailleurs c'est elle qui le nomme, et qui nomme doit payer. S'il n'en était pas ainsi, une des premières mesures à passer serait celle de la réduction du sa-laire du gouverneur; car pour le Canada il est un seu fort detanner à ses couverneurs la somme asses. laire du gouverneur; car pour le Canada îl est un peu fort de donner à ses gouverneurs la somme assez ronde de 30,000 piastres, 'tandis-que nos riches voisins les Américains, qui connaissent assez bien la valcur de l'argent, ne donnent à leur président que la somme de \$25000. Si l'on proportionnait le salaire au nombre d'habitants, les Etats-Unis ayant 2,050,0000 habitants et le Canada 1,500,000, le salaire du gouverneur du Canada ne s'élèverait pas à plus de \$1825. Mais comme d'après ce que lous avons dit plus haut, il faut consulter un peu l'honneur et la dignité, nous pensons que personne ne trouverait à redire à un salaire moitié moindre que le salaire actuel. Néanmoins avant d'en venir que le salaire actuel. que le saleire actuel. Néaumoins avant d'en venir là, il vaudrait mieux tenter de le faire pyer en

entier par le trésor impérial.

210 Une adresse à la reire au sujet du rappel des lois de navigetion. Cotte odresse du parlèment du Canada devrait nécessairement être d'un grand oids en Angleterre, et peut-être hater la passation

d'un acte à cet égard.

Economie Politique.

Sous ce titre : De l'inégalité des richesses et des causes qui la produisent, M. H. Passy a lu à l'Académie le travail que nous allons reproduire integralement.

combinaisons purement artificielles. Si le sent des éventualités dont la prudence la

ments a été réservé à la sagesse humaine. des lois primitives en déterminent les parties essentielles, et, sous leur empire souverain, naissent et subsisteut des faits fondamentaux qui, non moins immuables que les sources dont ils émanent, demeurent les mêmes sous toutes les formes comme à tous les âges de la civilisation.

" Parmi les faits dont la constance et l'universalité attestent le caractère providentiel, nul n'est plus distinct que l'inégalité des richesses. Jamais, en aucun lieu ni à aucune époque, les hommes n'ont eu la même part aux biens de ce monde ; jamais pareille somme d'aisance ou de misère ne leur a été dévolue ; de tout temps, il y en a eu de plus riches ou de moins pauvres que les autres, et avant même qu'ils fussent sortis de la vie sauvage, l'indigence dont nul d'entre eux ne pouvait se défendre avait ses degrés et ne pesait pas également sur tous.

"C'est que des causes nombreuses et diverses travaillent sans cesse à disférencier les conditions et les fortunes. Ces causes sont primordiales, et il n'est pas donné aux hommes d'en supprimer ou , d'en , contenir l'inflexible et persistante activité.

" La première et la principale, c'est la disparité des qualités natives. La nature ne dispense pas ses dons d'une main impartiale; elle a ses élus et ses délaissés: aux uns elle prodigue toutes les distinctions, toutes les supériorités du corps et de l'esprit; à d'autres elle refuse jusqu'aux aptitudes les plus vulgaires ; elle produit des forts et des faibles, des insensés et des sages, des idiots et des génies universels, et des hommes qu'elle crée dissemblables ne sont capables ni des mêmes esforts ni des mêmes succès.

" A cette cause toute-puissante d'inégalite s'en joignent d'autres à peine moins efficaces. Ainsi, la vie humaine est, durant tout son cours, sujette à des accidents dont la variété infinie se reproduit dans les situations. Ni les malaises ni les infirmités ne sont également le lot de tous. Il est des hommes qu'elles épargnent, il en est d'autres qu'elles accablent et mettent dans l'impuissance de subsister sans l'assistance d'autrui. De même, la mort frappe au hasard, et souvent ses coups, en tombant sur des chess de famille, vouent à d'affreuses misères ceux dont ils étaient les indispensables soutiens. Dans cet ordre de faits, il n'y a pas jusqu'à l'inégale fécondité des mariages qui n'ait sa part d'influence et ne contribue sensiblement à semer dans les fortunes de nombreuses et considérables diversités.

" Ce n'est pas tout: le sort aussi a ses " L'ordre social n'est pas le fruit de caprices, et sur les œuvres de l'homme pèsein d'en regler la plupart des développe- plus éclairée ne saurait toujours tenir suffi-

samment compte. Pas d'entreprise, pas d'affaire, pas de spéculation industrielle ou mercantile dont les résultats soient jamais complètement assurés. Vainement une opération semble-t-elle réunir toutes les conditions de succès désirables. un sinistre impossible à prévoir peut la saire échouer et entraîner la ruine de ses auteurs. En revanche, un coup de fortune peut couronner une témérité folle et donner l'opulence à qui n'avait pas droit de l'attendre. Voici des campagnes où mûrissent de riches moissons; survient l'orage ou l'inondation, et sur le même sol ne s'étendent pas des ravages semblables; bien plus: le fléau qui dévaste et stérilise quelques points du territoire peut ne saire que déposer sur des champs voisins de nouveaux éléments de fertilité. Ainsi encore, on voit l'ouragan qui engloutit les vaisseaux d'un armateur, en pousser d'autres plus rapidement au port. Partout l'homme n'agit que sous la menace d'accidents dont le principe échappe à ses regards, et qui, sous le nom de hasard, viennent se jouer des calculs de sa prévoyance et répandre de toutes parts des prospérités et des disgraces également imméri-

(2) 数点、标准等以及整个、影響等或或作品等。

" Telles sont les principales d'entre les causes de l'inégalité des richesses. C'est du sein de régions où les volontés humaines n'ont point accès, que ces causes onèrent; leurs estets peuvent s'entr'aider, so combattre; mais, de quelque manière qu'ils se combinent, le résultat définitif demeure le même, et, entre les fortunes, naissent et s'étendent des disproportions sans nombre.

" Il importe, au reste, de le remarquer : les avantages de la richesse ne sont pas les sculs qui soient diversement repartis. Loin de là : rien de ce qui peut affecter le cours des destinées humaines n'échappe à l'empire de lois naturelles qui n'en permettent pas l'égale distribution, et il est des biens infiniment plus précieux que ceux de la fortune, qui ne sont pas accordes à tous.

" Voyez la santé, c'est le premier des biens, celui sans lequel la vie n'a que des amertumes; et pourtant ce bien manque à bon nombre d'hommes: dans tous les pays, il en est qui ne l'ont pas même reçu avec la naissance; dans tous, il en est que des accidents fortuits en ont privés, et qui, cloués sur un lit de douleur, ne comptent que des jours livrés à de cruelles et incurables souffrances.

" Dans l'ordre affectif et moral, dans cet ordre d'où nous viennent les joies et les peines les plus vives qu'il nous soit donné de ressentir, mêmes discordances, mèmes contrastes. Là encore tout semble dispensé sans règle ni mesure : à côté de pères de famille, de mères, d'épousce, the time of

que la prospérité croissante des êtres qui leur sont chers ne cesse de combler des plus doux contentements, il en est au cœur desquels des pertes irréparables ont mis un deuil éternel, et tandis que certaines existences s'écoulent tout entières au milieu de satisfactions continues, d'autres, même parmi celles dont l'éclat extérieur fait l'envie de la foule, ne sont qu'un long tissu d'afflictions et de douleurs.

" S'étonner qu'il en soit ainsi, se plaindre de la partialité qui préside à la répar-tition des avantages et des rigueurs de la vie., ce n'est au fond que s'étonner et se plaindre et des conditions d'existence et du séjour assignés à l'humanité. Il faut nous y résigner: le mal est entré dans le plan de ce monde: nous le rencontrons dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, dans l'état social comme dans les imperfections de notre propre nature; et tout ce dont les témoignages que nous recevons de la bonté divine ne nous permettent pas de douter, c'est qu'il n'existe que comme condition d'un bien qui le surpasse, et seulement dans la mesure nécessaire à l'accomplissement des fins bienveillantes auxquelles il est destiné à concourir.

"A ne considérer que l'inégalité des richesses, sans doute, comme tous les grands faits de l'ordre social, elle contient sa portion de mal, et cette portion est bien visible dans ces extrêmes d'opulence et de dénûment qui se retrouvent au sein des sociétés les mieux ordonnées; mais le bien aussi est manifeste et l'emporte de beaucoup : car c'est leur inégale répartition qui scule détermine la production des richesses, et, si les fortunes n'étaient diverses, des misères bien autrement rudes et poignantes que celles dont les classes les plus pauvres ont encore à souffrir dans les contrées où la civilisation a pris quelque essor seraient demeurées le tristé et éteruel partage de la totalité des populations.

" L'homme, en esset, et il importe de se le rappeler, n'est pas arrivé en ce monde pour y goûter les joies d'un banquet pré-paré sans son concours. Loin de là: il y a été jeté nu, ássamé, ignorant, sans autre moyen de subsistance que les fruits épars d'un sol inculte, ayant peine à défendre ses jours constamment menacés et fréquemment abrégés par la souffrance et les privations. Mais, quelque rigoureuse que fût sa condition, l'homme, à la différence des autres créatures, avait reçu le pouvoir de l'améliorer. La conscience et la raison formaient son apanage distinctif; quelque limitées que fussent ses forces corporelles, une intelligence essentiellement perfectible en dirigeait l'emploi : c'était à lui à en faire bon usage, à rechercher, à découvrir les moyens d'approprier à ses besoins les dons spontanés de la nature, en un mot, à apprendre à porter dans ses efforts une habileté dont le développement devait infailliblement en accroître la récompense.

(A Continuer.)

Correspondance.

Nous accusons réception des sommes suivantes qui nous sont parvenues cette semaine. C. P. H.... ecr. Baie St. Paul—1er et 2d.

semestre. Messire H. lessire H. D... Caraquet [Nouveau]
Brunswick] Lettre reçue.

Messire S. T. B St. Français du lac. -Lettre reçue.

CF Nous prions ceux de nos abonnés à qui nous avons adressé des comptes de nous faire parvenir au plus tôt le montant de leurs souscriptions.

NAISSANCE.

A Bytown, le 12, la Dame de Joseph Aumour, a mis au monde un fils.

A St Césaire, le 25 du courant, la Dame de P. H. Plamondon Ecuyer N. P. a mis au monde

un fils.

A Montreal le 19 la Dame de D. W. Wood, ecr., Greffier de la Cour des Banqueroutes, a mis au monde un fils.

Aux Trois-Rivières, le 13 la Dame de R. Kimber, écr., a mis au monde une fille.

A St Hugues, le 19 du courant, la Dame de

J. Bte. Desrosiers, écuyer, médecin. a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A St-Roch de Québec, le 26 courant, par le révérent messire Charest curé du lieu, M. Joseph Bureau, typographe, à Delle. Marie-Louise Dion, tous deux de Québec.

A Montréal, hier au matin, 25 septembre, par Messire L'Heurenx, curé de Contrecoeur, M. Jean-Adolphe Gravel, de la maison d'E. R. Fabre et cie., à Delle Rose Anne, fille d'Augustin Per-

St-Ambroise, dernierement, par Messire Bou-

cher, Roger Lelièvre, cer., du cap-Santé, à Cathe-rine, fille de feu R. Mailhot, cer., de Valcartier. Le 25 du courant, à St. Antoine de Tilly, par le revd. Messire Béland curédu lieu. J. L. Martincau, marchand, de cette ville, à Delle. Rose Deli-ma Thompson.

A Belle-Yue, Halifax, le 31 août, E. H. Wil-mot, Ecr., à Demoiselle Sarah St. Clair, fille de l'Hon. W. A. Black, de Québec,

DECES.

Hier, à Saint-Roch, à midi, à l'âge de 68 ans dame veuve Joseph Mollet, épouse de leu M. Jo-seph Chalifour. A St Roch de Québec, mardi dernier, après une

longue et souffrante maladie, Dame Magdelaine Ratté, épouse de M. F. Dérome dit Descareaux,

Ratté, épouse de M. F. Dérome dit Descareaux, typographe. Elle etait agée de 47 ans.
A Montreal le 24 courant, après une maladie de plus de trois mois, à l'age de 19 ans 9 mois ct 22 jours, delle. Alfonsine-Marguerite-Celanire Leduc. Cette jeune demoiselle était une élève du couvent des Saurs de Longeueil depuis deux ans.
A Montréal, le 24 du courant, après plusieurs mois de maladie, supportée avec beaucoup de resignation, Dame Elisabeth Henderson, épouse de M. Augustin LaBerge, maître-entrepreneur, âgée de 45 ans et 5 mois. de 45 ans et 5 mois.

A VENDRE.

In grand bateau à deux mats presque neut, avec voiles, chaînes, ancre et pour les particularités s'adresser à

JOHN VANDERHEYDEN, Ech. Rue St. Paul.

Québec, 6 Septembre, 1848.

Quebec, 28 avril 1913,

BAZAR

De la Société Charitable des Dames Ca-🖘 🐺 tholiques de Québec.

E PUBLIC est respectueusement Informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dars le courant de l'HIVER PROCHAIN, dont le produit sera employé au soutien des orphelins de cette

Les personnes qui désirent y contribner sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées mentionnées,

Mesdames, MASSUE " PAINCHAUD " WOOLSEY.

Madame Van Felson tiendra la table do rafrui-

Par ordre du comité, SUSANNE VAN FELSON, Secrétaire.

Québec, 27 septembre, 1848.

Parapluies Français, Etc.

ES Soussignés viennent de recevoir un assorti-ment de PARAPLUIES FRANCAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Francais de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin.

HETOSSES à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fubrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

Daguerréotype pour tous.

SEULEMENT 7s. 6d. CHAQUE!

G. W. ELLISSON.

Bâtisses de Wolf, rue St. Jean, 4 portes de la rue du Palais. Québec, 13 sept. 1848.

A LEXANDRE LANCOGNARD DIT SAN-TERRE, quitta la Rivere-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, auront des renseignemens intéressans du soussigné,

à la Rivière-Ouelle. C. H. TETU.

20 septembre 1848.

Premier Arrivage d'Europe,

VIA LE HAVRE ET NEW-YORK L'EXPRESS DE VIRGIL & RICE.

AULVREDOR.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE ET CLASSIQUE, 12. RUE LA FABRIQUE.

Les soussignes viennent de recevoir et offrent maintenaut en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciencas et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Pattention des amateurs.

—AUSSI—
Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc
M M. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de
prières, de fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de

J, & O, CREMAZIE,

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH

THOMAS LABIVIERE.

MEUBLIER.

RUE DES FOSSÈS, ST. ROCH DE QUEBEC.



l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayrnt écou-le durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelle totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEURLES

de tous les genres et de tous les prix, manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matérlaux, et dont l'enuméra-

tion serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à present; il-ose en sollicitre la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionmement de TABLES à CARTES, à DINER et autres de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, ect. qu'il offrira constamment comme par

le passé, à des prix modérés, ET AUX CONDITIONS LEZ PLUS LIBERALES. Québec, 25 février, 1848.

Une assemblée du Conseil Municipal du Villa-A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à deurés dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois jois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrein en avant de la Halle, et dans la Halle órigée sur icelui. la Halle órigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du Canadien, journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Québec, 12 juin, 1848.

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, S Haute-Ville de Québec. Rue St. Joseph, No. 11.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

AUX OUVRIERS.

'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé A depuis quelques jours seulement, vient d'ou-vir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 mem-bres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'un-ne, grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étran-ger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange le connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux Artisans et ouvriers de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre, J. B. A. CHARTIER, Salle de l'Institut, Secrétaire-Archiviste,

uie de l'Institut, ? 11 févrer, 1848.

de l'Inst. Canadien.

Joseph Petitclerc, Notairc, ru Joseph, No. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ETENDU DE

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST.

EÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse ci de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Dæskins, patrons de Vestes, Flannelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mérinos français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirtings blancs et coloriés, Rubans, Lacets, etc., etc.

-AUSSI-

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant. Quebec 29 Septembre.

Dr. GIROUX.

APOTHICAIRE,

a transporté son établissement au

No. 2, Buo La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. Près du Marché de la Haute-Ville, $QUDDDQ_{o} =$

AVIS.

E Soussigné a établi temporairement son Bu-M. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE,

AVOCAT.

Quebec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à ex-écuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix

très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

ASSOCIATION a établi son Bureau en l'E-tude de Mire, J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous couvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire. Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

BATEAUX-A-VAPEUR

-LA LIGNE DU PEUPLE. ES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN

ES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JUIN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s. J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

E prix du passage de la Chambre dans ce Stea-mer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les renas compris. H. E. SCOTT.

Quábec, 16 août, 1848.

ALEX. LAFRANCE. RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUEREC.

REND la liberté d'offrir ses s'meilleures re
L'émerciments aux Messieurs du Clergé et au

Public en général, pour l'encouragement libéral

qu'ila reçu d'eux comme Relieur et les in

formes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur

dans toutes ses diverses branches, dans la maison

de M. Viller Haute-Ville de Québec, rue St.

Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous

les ordres dont on voudra l'honorer, laissés chez

lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, se
tont exécutés avec soin, élégance, promptitude

et à des prix molérés.

Québec, 1.1 Aout 1818. Québec, 14 Aout 1818.